

CABINET DU MAIRE
Conseil Municipal (SCM)

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2014

	SEANCE DU 3^{ème} TRIMESTRE 2014
DATE ET HEURE DE LA REUNION	Réunion du Vendredi 05 Septembre 2014 à 15 heures
LIEU DE LA REUNION	Salle de Délibérations
PRESIDENCE	Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH, Maire

Le Maire a ouvert la séance à 15 H 10 Mn.

Monsieur Philippe KONG procède à l'appel nominatif des Conseillers, informe le Maire que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut délibérer valablement.

Les conseillers présents formant la majorité en exercice lesquels sont au nombre de quarante cinq, conformément aux articles L. 2121.15 – L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Xavier CLERVAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné comme secrétaire pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Puis l'Assemblée a délibéré sur les affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

N° 2014-112/DAF	Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité
N° 2014-113/DAF	Demande de Garantie Financière – Opération 24 LLTS « LES EAUX VIVES II » - 2 ^{ème} Tranche à Cayenne.
N° 2014-114/DGS-SAS	Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire de la Ville de Cayenne.
N° 2014-115/DGS-SCS	Renouvellement et extension de l'opération « Un fruit pour la récré ».
N° 2014-116/DGS-DAF-SAA	Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle – procédure d'appel d'offres.
N° 2014-117/DGS-DSRU	Subvention aux associations de loisirs dans le cadre des Activités Périscolaires de la Ville de Cayenne.
N° 2014-118/DGS-DSRU	« Réalisation d'immobilier d'activité adapté au Village Chinois – phase 1. »
N° 2014-119/OT	Ratification de la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2014.

N° 2014-120/OT	Modification des statuts de l'Office de Tourisme : - Mise en place d'un bureau (deux vice-présidents) - Mise en place de commissions thématiques de travail.
N° 2014-121/DGS-FESD	Subvention OPAH, décès du bénéficiaire et cas de Madame MICHAUX Claudette héritière de Monsieur MICHAUX Joseph.
N° 2014-122/DGS-FESD	Prorogation de convention OPAH.
N° 2014-123/DST	Acquisition d'équipements de voirie et d'assainissement.
N° 2014-124/ST-DA-PGDP	Exonération de paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour les palissades de chantier dans le cadre des opérations du PDRU.
N° 2014-125/ST-DA-PGDP	Délibération instituant la fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par arrêté municipal pour la manifestation intitulée « Mois de la Ville » organisée par la Ville de Cayenne.
N° 2014-126/ST-DA	Approbation du Plan d'Aménagement d'Ensemble pour la réalisation des 193 logements définitifs de la RHI Mont-Baduel.
N° 2014-127/ST-DA	Modification de la délibération n° 2014-86/st-da – RHI EAU-LISETTE – CRAC 2012.
N° 2014-128/ST-DA	Rétrocession de voies privées du Lotissement GIPPET à la collectivité.
N° 2014-129/DGS-GACES	Autorisation de transaction relative au marché n° 13.DSP.069.973.
N° 2014-130/DGS-GACES	Autorisation de transaction relative au marché n° 13.DSP.069.973.
N° 2014-131/DGS-GACES	Autorisation de transaction relative au marché n° 14.DSP.021.973.
N° 2014-132/DGS-GACES	Autorisation de transaction relative au marché n° 14.DSP.022.973.
N° 2014-133/DGS-GACES	Autorisation de transaction relative au marché n° 14.DSP.023.973.
N° 2014-134/DGS-GACES	Autorisation de transaction relative au marché n° 14.DSP.079.973.
N° 2014-135/DGS-GACES	Autorisation de transaction relative au marché n° 12.DA-PET.040.973.
N° 2014-136/DGS-GACES	Autorisation de transaction relative au marché n° 13.DO-PVRD.092.973.
N° 2014-137/DGS-GACES	Autorisation de transaction relative au marché n° 13.DA.066.973.
N° 2014-138/DGS-GACES	Autorisation de transaction relative au marché n° 13.DA.067.973.
N° 2014-139/DGS-GACES	Autorisation de transaction relative au marché n° 11.DSIC.008.973.
N° 2014-140/ST-DA-PUR	Exonération de la participation pour Non Réalisation d'Aire de Stationnement pour le meublé touristique de la SAS Prestige Location, sis au 47 rue Lieutenant Goinet.

N° 2014-141/ST-DA-PUR	Lancement de la modification simplifiée du PLU portant sur la réduction de l'emprise réservée n° 2, la suppression des emprises réservées n° 59 et n° 73 et sur les règles d'implantation le long de la Route Départementale n° 4.
N° 2014-142/ST-DA-PUR	Exonérations de la Participation pour la Non Réalisation d'Aire de Stationnement (PNRAS) liée au Permis de construire n° 973 302 10 10196 en échange d'une parcelle cadastrée section AX 252 à titre gratuit, d'une superficie de 400 m².
N° 2014-143/ST-DA-PUR	Formation de la Commission locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
N° 2014-144/ST-DA-PUR	Convention de mise à disposition des équipements publics sur la ZAC HIBISCUS.
N° 2014-145/ST-DA-PUR	Approbation de la modification simplifiée du PLU au regard de la loi ALUR entrée en vigueur le 26 mars 2014 et de la réforme des permis de construire en vigueur depuis le 1 ^{er} mars 2012.



DEMATERIALIZATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

RAPPORT N° 2014-112/DAF

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1.- Est approuvé la passation de l'avenant n° 1, à la convention signée le 2009 entre la Préfecture de la Guyane et la Commune de Cayenne relative aux modalités de transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité, afin de déployer le dispositif d'envoi dématérialisé des documents budgétaires et de leurs annexes (Budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative, et compte administratif) au contrôle de légalité.

Article 2.- Madame le Maire de la Ville de Cayenne est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'avenant n° 1 visé à l'article 1.

Article 3.- La présente délibération est sans incidence budgétaire.

DEMANDE DE GARANTIE FINANCIERE – OPERATION 24 LLTS « LES EAUX VIVES II » - 2^{EME} TRANCHE A CAYENNE.

RAPPORT N° 2014-113/DAF

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCORDE :

Article 1.- L'assemblée délibérante de la Ville de Cayenne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 2 150 022.00 € souscrit par la Société Immobilière de la Guyane auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer 24 LLTS « Les Eaux Vives II » 2^{ème} Tranche à Cayenne.

APPROUVE :

Article 2.- Les caractéristiques du prêt :

➤ **24 LOGEMENTS DE TYPE LLTS**

Type de produit	PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)
Montant du prêt	2 150 022.00 €
Montant garanti 100%	2 150 022.00 €
Durée du préfinancement	24 mois
Echéances	annuelles
Durée d'amortissement	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 0.2%
Taux annuel de progressivité	0.50 %
Schéma de garantie	100% Commune de Cayenne
Modalité de révision des taux	DR double révisabilité non limitée
Indice de référence	Livret A
Commission d'intervention	Exonéré
Nombre de logements réservés	5 logements

() Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.*

Article 3 - La garantie de la Commune est accordée pour la durée du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans et port sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Immobilière de la Guyane pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 – Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 – Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

DECIDE de désigner Madame Muriel LETARD, Adjointe au Maire, et un administratif, Madame Sandra CONTOUT, pour suivre l'attribution de ces logements.

AUTORISE Madame le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SIGUY, et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DE LA VILLE DE CAYENNE.

RAPPORT N° 2014-114/DGS-SAS

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de valider les forfaits suivants pour les personnes qui ne peuvent pas fournir les pièces justificatives :

Résidents de Cayenne	50,00 €
Résidents hors Cayenne	81,50 €

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à l'exécution de la présente délibération.

RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DE L'OPERATION « UN FRUIT POUR LA RECRE ».

RAPPORT N° 2014-115/DGS-SCS

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de valider l'extension du Programme de distribution « Un fruit pour la récré » à l'ensemble des écoles élémentaires de la Ville de Cayenne à compter du 10 Septembre 2014.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à l'exécution de la présente délibération.

FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES.

RAPPORT N° 2014-116/DGS-DAF-SAA

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE La passation du marché public relatif à « la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle ».

DÉCIDE Que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal au :

✓ chapitre 011 article 60636 fonction 020

AUTORISE Madame le Maire à ratifier toutes les pièces du marché qui sera conclu avec le prestataire qui sera retenu par la Commission d'Appel d'Offre.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE LOISIRS DANS LE CADRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES DE LA VILLE DE CAYENNE.

RAPPORT N° 2014-117/DGS-DSRU

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le financement des associations pour l'encadrement des activités périscolaires du 02 septembre 2014 au 30 juin 2015 comme suit:

Association	Ecoles d'intervention 1 groupe par école	Objet de l'activité	Montant de la subvention
PECHEURS DE LUNE	H. AGARANDE	Contes et marionnettes	2 784€
TOUM GUYANE	ZEPHIR	Taï Chi Chuan	2 784€
COMENSCIENCES	J. MACE	Ateliers scientifiques	2 784€
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MACE	J. MACE	Tennis de table, jeux sportifs, basket	2 784€
TOUREPE	MONT-LUCAS E. DANGLADES	Multi-activités	5 568€
ASSOCIATION K DANSE	S. CHAMBAUD	Danse africaine	2 784€
ACVLS	J. HYASINE ML. BORIS COLIBRIS ZEPHIR	Multi-activités	11 936€
LES PETITS ATELIERS DE KYA	A. STANISLAS E. MALACARNET	Percussion, pétanque	5 568€
GUYAN ANIM	R. BARTHELEMI	Chants, danses et activités traditionnelles	2 784€
COMITE REGIONAL ROLLER SPORT GUYANE	E. MALACARNET	Initiation au skate	1 730€
WARA DINDE	MORTIN	Education à l'image	2 784€
ANCRAGE	PASTEUR	Atelier fresque	2 784€
		TOTAL	46 274€

Chaque association encadrera un groupe de 18 enfants sur chaque école pour laquelle elle est positionnée. Le montant de la subvention comprend la prise en charge du matériel nécessaire à l'activité proposée par l'association.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

« REALISATION D'IMMOBILIER D'ACTIVITE ADAPTE AU VILLAGE CHINOIS – PHASE 1. »

RAPPORT N° 2014-118/DGS-DSRU

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le projet de réalisation d'immobilier d'activité adapté au Village Chinois (Phase 1) et valide le budget prévisionnel de l'opération et son plan de financement comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
lignes de dépense	montant	%	origine de la recette	montant	%
kiosques	380 000,00 €	76%	ETAT (DDU)	62 845,00 €	13%
			REGION/ FEDER	327 155,00 €	65%
			ANRU	10 000,00 €	2%
pôles mobiles	120 000,00 €	24%	TOTAL AIDE PUBLIQUE	400 000,00 €	80%
			Autofinancement	100 000,00 €	20%
TOTAL DEPENSES	500 000,00 €	100%	TOTAL RECETTES	500 000,00 €	100%

AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions auprès d'organismes publics et privés, et à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette délibération.

RATIFICATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ANNEE 2014.

RAPPORT N° 2014-119/OT

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE La convention d'objectifs entre la Ville de Cayenne et l'Office de Tourisme telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire et son premier Vice-Président à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

MODIFICATION DES STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME :

- **MISE EN PLACE D'UN BUREAU (DEUX VICE-PRESIDENTS)**
- **MISE EN PLACE DE COMMISSIONS THEMATIQUES DE TRAVAIL.**

RAPPORT N° 2014-120/OT

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE D'approuver les modifications des statuts de l'Office de Tourisme portant sur la mise en place d'un bureau au sein du Comité de Direction et sur la création de commissions thématiques.

AUTORISE Le Président à dissoudre les commissions après avis du Comité de Direction.

**SUBVENTION OPAH, DECES DU BENEFICIAIRE ET CAS DE MADAME MICHAUX CLAUDETTE
HERITIERE DE MONSIEUR MICHAUX JOSEPH.**

RAPPORT N° 2014-121/DGS-FESD

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

- De valider le transfert des 50% de la subvention OPAH à Madame Claudette MICHAUX, héritière de Monsieur Joseph MICHAUX ;
- De m'autoriser à solliciter les autres partenaires OPAH en ce sens ;
- De m'autoriser à signer l'avenant correspondant avec Madame Claudette MICHAUX ;
- De m'autoriser à signer tous les documents engageant la ville sur ce dossier.

PROROGATION DE CONVENTION OPAH.

RAPPORT N° 2014-122/DGS-FESD

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

- De valider le transfert des 50% de la subvention OPAH à Madame Claudette MICHAUX, héritière de Monsieur Joseph MICHAUX ;
- De m'autoriser à solliciter les autres partenaires OPAH en ce sens ;
- De m'autoriser à signer l'avenant correspondant avec Madame Claudette MICHAUX ;
- De m'autoriser à signer tous les documents engageant la ville sur ce dossier.

ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT.

RAPPORT N° 2014-123/DST

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le dossier d'acquisition d'équipements de voirie et d'assainissement.

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal au chapitre 011- article 21578 - fonction 020.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces des marchés qui seront conclus avec les prestataires retenus par la commission d'appel d'offres.

EXONERATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES PALISSADES DE CHANTIER DANS LE CADRE DES OPERATIONS DU PDRU.

RAPPORT N° 2014-124/ST-DA-PGDP

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'exonérer les propriétaires ou entreprises réalisant des travaux dans le cadre du PDRU du paiement de la taxe d'occupation du domaine public relative aux palissades de chantier durant les travaux à condition de se conformer à l'ensemble des règles liées au droits des sols (autorisation et conformité des travaux).

Cette exonération est valable dans quatre (4) secteurs du PDRU :

- 2 - Rénovation urbaine
- 3 - Mirza Médan floralies
- 4 - Eau Lisette
- 5 - Uranus

AUTORISE Madame le Maire de la Ville de Cayenne à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

DELIBERATION INSTITUANT LA FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ARRETE MUNICIPAL POUR LA MANIFESTATION INTITULEE « MOIS DE LA VILLE » ORGANISEE PAR LA VILLE DE CAYENNE.

RAPPORT N° 2014-125/ST-DA-PGDP

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par arrêté municipal pour la manifestation intitulée « Mois de la Ville » organisée par la Ville de Cayenne.

AUTORISE Madame Le Maire de la Ville de Cayenne à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

APPROBATION DU PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE POUR LA REALISATION DES 193 LOGEMENTS DEFINITIFS DE LA RHI MONT-BADUEL.

RAPPORT N° 2014-126/ST-DA

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'approuver le Plan d'Aménagement d'Ensemble de l'opération de 193 logements définitifs pour la Résorption de l'Habitat Insalubre du Mont-Baduel dans le cadre du relogement des familles les plus exposées aux risques de mouvements de terrain.

AUTORISE Madame Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2014-86/ST-DA – RHI EAU-LISETTE – CRAC 2012.

RAPPORT N° 2014-127/ST-DA

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'approuver la modification de la délibération n°2014-86/st-da - RHI EAU-LISETTE - CRAC 2012.

AUTORISE Madame Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

RETROCESSION DE VOIES PRIVEES DU LOTISSEMENT GIPPET A LA COLLECTIVITE.

RAPPORT N° 2014-128/ST-DA

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la rétrocession, à l'euro symbolique, des voies cadastrées citées dans le tableau ci-joint, d'un linéaire total de **SIX CENT QUARANTE CINQ** mètres linéaires (645 ml), dans le Domaine Public Communal et leur inscription dans le Registre des Voies Communales.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières relatives à la réalisation de cette opération.

AUTORISATION DE TRANSACTION RELATIVE AU MARCHE N° 13.DSP.069.973.

RAPPORT N° 2014-129/DGS-GACES

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE La transaction relative au paiement de trois jours de sécurisation des services techniques de la Ville de Cayenne.

VALIDE Les concessions réciproques consenties

RATIFIE La transaction signée par le maire.

AUTORISATION DE TRANSACTION RELATIVE AU MARCHE N° 13.DSP.069.973.

RAPPORT N° 2014-130/DGS-GACES

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE La transaction relative au paiement de vingt quatre jours de sécurisation du groupe scolaire René BARTHELEMI.

VALIDE Les concessions réciproques consenties

RATIFIE La transaction signée par le maire.

AUTORISATION DE TRANSACTION RELATIVE AU MARCHE N° 14.DSP.021.973.

RAPPORT N° 2014-131/DGS-GACES

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE La transaction relative au paiement d'un second mois de sécurisation pour les écoles Gaëtan HERMINE et Maximilien SABAS.

VALIDE Les concessions réciproques consenties

RATIFIE La transaction signée par le maire.

AUTORISATION DE TRANSACTION RELATIVE AU MARCHE N° 14.DSP.022.973.

RAPPORT N° 2014-132/DGS-GACES

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE La transaction relative au paiement d'un second mois de sécurisation pour les écoles Eliette DANGLADES et Léopold HEDER.

VALIDE Les concessions réciproques consenties

RATIFIE La transaction signée par le maire.

AUTORISATION DE TRANSACTION RELATIVE AU MARCHE N° 14.DSP.023.973.

RAPPORT N° 2014-133/DGS-GACES

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE La transaction relative au paiement de mois de sécurisation supplémentaires pour les écoles PASTEUR et ZEPHIR.

VALIDE Les concessions réciproques consenties

RATIFIE La transaction signée par le maire.

AUTORISATION DE TRANSACTION RELATIVE AU MARCHE N° 14.DSP.079.973.

RAPPORT N° 2014-134/DGS-GACES

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE La transaction relative au paiement d'une heure supplémentaire de surveillance et de sécurisation pour la manifestation «Concert de Warren ».

VALIDE Les concessions réciproques consenties

HABILITE Le Maire à signer la transaction.

AUTORISATION DE TRANSACTION RELATIVE AU MARCHE N° 12.DA-PET.040.973.

RAPPORT N° 2014-135/DGS-GACES

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE La transaction relative au paiement de travaux supplémentaires pour l'aménagement du hall d'accueil de l'Hôtel de Ville et des locaux de l'état civil.

VALIDE Les concessions réciproques consenties

RATIFIE La transaction signée par le maire.

AUTORISATION DE TRANSACTION RELATIVE AU MARCHE N° 13.DO-PVRD.092.973.

RAPPORT N° 2014-136/DGS-GACES

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE La transaction relative à l'acquisition de matériels électriques pour l'éclairage du cimetière de Cabassou.

VALIDE Les concessions réciproques consenties

RATIFIE La transaction signée par le maire.

AUTORISATION DE TRANSACTION RELATIVE AU MARCHE N° 13.DA.066.973.

RAPPORT N° 2014-137/DGS-GACES

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE La transaction relative au paiement de travaux supplémentaires pour l'aménagement des cours des écoles L.HEDER et G. HERMINE. Lot 2 : Revêtement souple de sécurité.

VALIDE Les concessions réciproques consenties

RATIFIE La transaction signée par le maire.

AUTORISATION DE TRANSACTION RELATIVE AU MARCHE N° 13.DA.067.973.

RAPPORT N° 2014-138/DGS-GACES

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE La transaction relative au paiement de travaux supplémentaires pour l'aménagement des cours des écoles L.HEDER et G. HERMINE. Lot 1 : Revêtement béton.

VALIDE Les concessions réciproques consenties

RATIFIE La transaction signée par le maire.

AUTORISATION DE TRANSACTION RELATIVE AU MARCHE N° 11.DSIC.008.973.

RAPPORT N° 2014-139/DGS-GACES

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE La transaction relative au marché de : Fourniture de service « Réseau d'interconnexion », réseau VPN 1 et mise en place d'une liaison internet centralisée.

VALIDE Les concessions réciproques consenties

RATIFIE La transaction signée par le maire.

EXONERATION DE LA PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRE DE STATIONNEMENT POUR LE MEUBLE TOURISTIQUE DE LA SAS PRESTIGE LOCATION, SIS AU 47 RUE LIEUTENANT GOINET.

RAPPORT N° 2014-140/ST-DA-PUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'exonération de la PNRAS d'un montant de vingt mille euros (20 000 €).

Cette exonération est rigoureusement attribuée au droit de l'entreprise SAS PRESTIGE LOCATION représentée par Monsieur Michel LAFORCE. Elle s'applique exclusivement à la construction pour laquelle le permis de construire a été accordé n° 973 302 12 10342.

LANCEMENT DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU PORTANT SUR LA REDUCTION DE L'EMPRISE RESERVEE N° 2, LA SUPPRESSION DES EMPRISES RESERVEES N° 59 ET N° 73 ET SUR LES REGLES D'IMPLANTATION LE LONG DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 4.

RAPPORT N° 2014-141/ST-DA-PUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE Le lancement de la modification simplifiée du PLU visant à réduire l'emprise n°2 désignée "réserve foncière pour opération RHI de 52 000 m², à supprimer les emprises réservées n°59 (liaison boulevard urbain, route de Montabo et chemin Hilaire) et n°73 (liaison boulevard urbain /chemin Saint-Antoine), à modifier les règles d'implantation le long de la Route Départementale n° 4 de bourda.

DECIDE : d'autoriser Madame Le Maire de la ville de Cayenne à prescrire la modification simplifiée du PLU et à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

EXONERATIONS DE LA PARTICIPATION POUR LA NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (PNRAS) LIEE AU PERMIS DE CONSTRUIRE N° 973 302 10 10196 EN ECHANGE D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION AX 252 A TITRE GRATUIT, D'UNE SUPERFICIE DE 400 M².

RAPPORT N° 2014-142/ST-DA-PUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'exonération de la PNRAS d'un montant de CENT DOUZE MILLE EUROS (112 000 €).

Cette exonération est rigoureusement attribuée au droit de l'entreprise SAS PRESTIGE LOCATION représentée par Monsieur Michel LAFORCE. Elle s'applique exclusivement à la construction pour laquelle le permis de construire a été accordé n° 973 302 12 10342.

FORMATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AIRES DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

RAPPORT N° 2014-143/ST-DA-PUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT La formation de la Commission locale de l'AVAP comme suit :

- 1- Le Maire de la Ville de Cayenne,
- 2- Mme Sandra TROCHIMARA, 5ème Maire-Adjoint Déléguée Culture,
- 3- M. François COLIN, Conseiller Municipal Délégué Urbanisme Règlementaire,
- 4- M. Dominique BERTONI, Conseiller Municipal Déléguée Tourisme,
- 5- M. Georges AMAMNTHE, Conseiller Municipal Délégué Cimetières,
- 6- M. Chester LEONCE, Conseiller Municipal Délégué Aménagement Urbain,
- 7- Le Préfet,
- 8- La Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement,
- 9- La Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- 10- La Fondation du Patrimoine,
- 11- Le Conservatoire du Littoral,
- 12- La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane,
- 13- Un représentant des Artisans et/ou Commerçants de Guyane,
- 14- Sonia DELOUCHE, Architecte DPLG,
- 15- Le Conseil de l'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement.

CONSIDERANT les modalités de concertation suivantes :

- Articles dans le journal municipal,
- Un onglet spécial AVAP sur le Site Internet de la ville,
- Une réunion publique dans le périmètre AVAP,
- Information par le biais de la presse locale de la mise en œuvre du projet.

APRES ECHANGE DE VUES,

AUTORISE Madame Le Maire de la ville de Cayenne à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS PUBLICS SUR LA ZAC HIBISCUS.

RAPPORT N° 2014-144/ST-DA-PUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE la mise en œuvre de la convention de mise à disposition des équipements publics sur le secteur la ZAC Hibiscus, entre l'EPAG et la Ville de Cayenne.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU AU REGARD DE LA LOI ALUR ENTREE EN VIGUEUR LE 26 MARS 2014 ET DE LA REFORME DES PERMIS DE CONSTRUIRE EN VIGUEUR DEPUIS LE 1^{ER} MARS 2012.

RAPPORT N° 2014-145/ST-DA-PUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE L'approbation de la modification simplifiée du PLU pour mise en conformité avec la loi ALUR du 26 mars 2014 et la réforme des permis de construire applicable depuis le 1^{er} mars 2012.

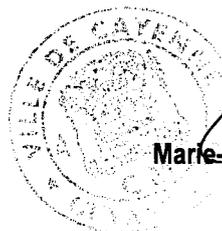
DECIDE d'autoriser Madame Le Maire de la ville de Cayenne à prescrire la modification simplifiée du PLU et à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

Le Maire a levé la séance à 17 H 20 Mn.

**Affichage fait en Mairie
en application de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Cayenne le 10 Septembre 2014

Le Maire



Marie-Laure PHINERA-HORTH